

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2014

---

PLFR POUR 2014 - (N° 2109)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CF16

présenté par  
Mme Rabault, rapporteure générale

-----

### ARTICLE 5 SEXIES

Dans la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« membres », la fin du premier alinéa est ainsi rédigée : « »

les mots :

« place », la fin du premier alinéa est ainsi rédigée : « des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en sont membres »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à corriger une erreur de rédaction, qui conduirait à confirmer le transfert de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité de l'ensemble des communes aux syndicats d'électricité.